



# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2020 (articles L2121-25 et R2121-11 du C.G.C.T.)**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LES VANS se sont réunis dans la salle de la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS : M. MICHEL Jean-Marc, Mme ESCHALIER Cathy, M. CAPIOD Thierry, Mme LAURENT Josy, Mme RAYNARD Christiane, Mme RICHARD Annie, Mme LAPIERRE Marie-Jeanne, M. GSEGNER Gérard, M. BRUEYRE Jean-Louis, M. FAUCUTT Georges, Mme RIEU-FROMENTIN Françoise, M. THIBON Hubert, Mme COLOMB Cathy, M. BONNET Franck, M. AUBANEL Jean, Mme LOPES MALTEZ Véra, Mme SOUTEIRAN Floriane, M. BROCHE Nicolas, M. MANIFACIER Jean-Paul, Mme CAREMIAUX Paulette, M FROMENT Arnaud.

Absents excusés : M. GADILHE Sébastien a donné procuration à M. Jean-Marc MICHEL - Mme BONIN Virginie a donné procuration à Mme ESCHALIER Cathy.

## **Approbation des procès-verbaux des Conseils des 6 – 10 et 28 juillet 2020**

Remarques sur PV du 6 juillet : M. Arnaud FROMENT accepte d'être délégué au SMAM « Piscine La Perle d'Eau en lieu et place de Georges FAUCUTT, ce qui sera rectifié ; PV du 10 juillet : Résultats du vote pour les titulaires délégués aux sénatoriales 20 Pour et 3 Blanc ; pour les suppléants 23 Pour (unanimité). Les procès-verbaux sont validés à l'unanimité après les rectifications ci-dessus prises en compte.

## **Fixation du prix de vente et d'achat de terrains concernant la régularisation de voies communales (2020-110)**

La régularisation foncière de certaines voies ouvertes à la circulation publique se fait de gré à gré avec la rédaction d'actes notariés. Lors de sa séance du 18 février 2020, par délibération n°2020-027, le conseil municipal a décidé de déléguer la rédaction de ces actes au SISPEC afin qu'ils soient rédigés en la forme administrative. Pour ce faire, il convient de fixer le prix de vente et d'achat desdits terrains. En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés DECIDE de fixer les prix d'achat et de vente comme suit : acquisition à l'euro symbolique et vente à 1 € le m<sup>2</sup>.

## **Déclassement d'un chemin rural à Naves (2020-111)**

Après en avoir délibéré, les conseillers demandent le report de ce dossier au prochain Conseil ce que le Maire accepte.

## **Déclassement d'un chemin rural à Chassagnes (2020-112)**

Mme RIEU-FROMENTIN expose la demande d'un administré qui souhaite acquérir un chemin communal qui traverse son tènement. Actuellement, ce chemin dessert d'autres propriétés (4 ou 5). Après en avoir délibéré, en l'état de la situation cadastrale, le Conseil Municipal DECIDE de ne pas accéder à la demande. Mme RIEU-FROMENTIN étudiera s'il y a possibilité de désenclavement.

## **Annulation de la dénomination « impasse des obesous » qui reste « impasse du réservoir » (2020-113)**

Acceptée à la majorité : 1 abstention : M. Jean-Louis BRUEYRE.

## **Dénomination d'une rue à Naves « sentier des alauzas » pour numérotation de 2 habitations (2020-114)**

Dans le cadre de la nouvelle numérotation, deux maisons ont été desservies d'un côté de leur habitation alors que leurs entrées principales sont sur un sentier non nommé. Il est proposé la dénomination « sentier des alauzas », ce qui engendrera la commande de plaques et de numéros. Adopté à l'unanimité.

Abrogation du Projet Urbain Partenarial « extension de réseau assainissement montée du Carmel » suite au recours d'un pétitionnaire (2020-115) : voté à l'unanimité

**Renouvellement de l'adhésion à la compétence facultative « MDE-ENR » instaurée par le SDE 07 afin de pouvoir bénéficier de ses services, en matière énergétique et renouvellement de la convention pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur les patrimoines des collectivités (2020-116) :** Votées à l'unanimité

**Renouvellement de la convention avec la Gendarmerie Nationale (2020-117)** Votée à l'unanimité

**Modification de la délibération du conseil municipal relative aux délégations au maire pour précisions sur l'étendue des délégations et suppression de la délégation n°30 pour recours au personnel contractuel (2020-118)**

Un courrier du contrôle de légalité demande d'abroger la délibération du 27 mai dernier afin de la reprendre en précisant l'étendue des délégations dans les limites fixées par le Conseil Municipal et en supprimant le point 30 qui doit faire l'objet d'une délibération à part, cette décision restant de la compétence du Conseil Municipal. Unanimité

**Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à accroissement temporaire d'activité et/ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (2020-119)** Unanimité

**Personnel : recours au contrat d'apprentissage, mutation sur poste d'adjoint technique principal 2ème classe, création d'un poste de brigadier (police municipale) (2020-120)** : unanimité

**Reversement aux agents concernés de l'indemnité touchée par la commune pour la mise sous plis de la propagande électorale lors des dernières élections municipales (2020-121)** : unanimité

**Affectation du terrain communal « Le Roussillon » et suppression du budget annexe intitulé « Logements Le Roussillon » au 31/12/2020 (2020-122)**

Le Conseil Municipal, à 3 CONTRE (M. MANIFACIER Jean-Paul, Mme CAREMIAUX Paulette, M FROMENT Arnaud) et 20 POUR décide d'affecter le terrain « Le Roussillon » à un projet de construction de salle polyvalente et par conséquent d'annuler le budget annexe pour un projet de constructions de logements d'accession à la propriété.

**Ancienne maternelle : réflexion sur le devenir du bâtiment (2020-123)**

M. le maire interroge le Conseil à ce sujet, sachant que l'ancienne maternelle a été fléchée par la précédente mandature pour accueillir le centre social intercommunal.

Après avoir débattu, il est procédé à un vote : POUR LA VENTE : Gérard GSEGNER – Jean-Paul MANIFACIER – Paulette CAREMIAUX. Mme LAURENT Josy et M FROMENT Arnaud s'abstiennent. Le reste du Conseil se déclare d'accord pour LOUER EN L'ETAT.

**Projet de rachat du tènement de l'ancien hôpital (2020-124)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, vote POUR se positionner sur l'achat du tènement de l'ancien hôpital des Vans pour la somme de Sept Cent Mille Euros (2 CONTRE : M. MANIFACIER – Mme CAREMIAUX).

Le Maire, Jean-Marc MICHEL.

